

# **Le stationnement payant étendu en ville à partir du 1<sup>er</sup> novembre Porter les recettes de 1,7 M€ à 2 M€**

 4 min

À partir du 1<sup>er</sup> novembre, une très large partie du stationnement jusqu'ici gratuit en centre-ville de Sète, va devenir payante. Dès lundi 21 octobre, les riverains sétois remarqueront l'installation de nouveaux horodateurs sur les zones concernées, qui englobent le quartier des quatre ponts, les secteurs de la rue Paul-Bousquet et du commissariat, les artères attenantes au quai d'Orient ou encore les alentours de la Décanale Saint-Louis. La signalisation et le marquage au sol suivront.

## **Plus de 700 places passeront en zone verte**

Concrètement, les zones vertes (longue durée) vont très largement s'étendre, pour passer de 1 404 à 2 100 places. Les plages subiront le même sort, dans une proportion similaire (de 790 à 1 200 places), tandis que la zone orange, moins avantageuse et de courte durée, va moins s'élargir (de 684 à 738 places). La Ville de Sète s'appuie, pour motiver son choix, sur l'extension du stationnement payant à Victor-Hugo, « plébiscité » et « avec des résultats, autant pour les riverains que pour les commerces ». En surface, 250 places y avaient été supprimées.

« Si on cherche de la rotation pour favoriser le commerce sur les axes passants et si on veut évacuer les rues de véhicules ventouses, c'est la solution, argumente Vincent Sabatier, adjoint municipal aux mobilités/voiries. C'est un moyen pour les riverains de se garer plus proches de chez eux et dans toute la zone verte. »

## **Un “impôt déguisé” à 18 € par mois ?**

Les nombreux Sétouais concernés par l'extension du stationnement payant devront ainsi mettre la main au porte-monnaie s'ils veulent se garer au pied de chez eux et sur l'ensemble des places présentes dans ces nouvelles zones vertes. Le prix de l'abonnement résident mensuel est aujourd'hui fixé à 18 €/voiture (deux véhicules maximum/foyer), ou 200 €/an (42€/mois pour les non-résidents). Si cette nouvelle mesure pourrait ne pas plaire à tout le monde, Vincent Sabatier balaye de la main le caractère impopulaire de cette décision. Et refuse d'entendre parler d'impôt déguisé.

« De toute façon, il n'y a déjà plus de place partout à Sète ! Avec cette mesure, on se donne la possibilité de trouver plus de place à proximité de chez soi. Cette mesure est dure à porter, mais elle est pour le bien de tout le monde. C'est une façon de ne plus être pollué par les véhicules extérieurs. C'est sûr que c'est plus cher que lorsque c'est gratuit. Mais ce n'est quand même pas grand-chose. On copie ce qui marche ailleurs. Et on se met en position, sur le long terme, de se passer de voitures... »

## **Contribuer aux mobilités douces sur les quais**

Car c'est bien le but recherché par la Ville : libérer les quais et, à terme, faciliter les mobilités douces. « Le seul moyen de créer des pistes cyclables à Sète, c'est de libérer les quais, et donc de virer les voitures, maintient l'adjoint municipal. Sachant que l'extension de la zone payante est conjoncturelle pour 2025, mais pas structurelle, puisqu'on va diminuer le nombre de places sur les quais. Aristide-Briand viendra ainsi compenser la perte en stationnement sur les quais de Bosc, Régy ou encore Pasteur. » Reste que le résident sétouais devra, pour cela, mettre la main à la poche. « Certes, mais il y a une finalité », justifie Vincent Sabatier.

Lundi 21 octobre, débutera dans le centre de Sète l'installation de nouveaux horodateurs. La Ville s'en explique.

Victor Guilloteau

vguilloteau@midilibre.com

Stationnement payant Les zones payantes à Sète représentent aujourd'hui une recette annuelle d'1,7 M€. « Sur cette somme, on verse 1,2 M€ de participation à la construction des parkings, explique Vincent Sabatier. On finance également l'entretien des plages, mais aussi toutes les mesures prises en faveur du transport gratuit, la ligne 8, une partie du transport maritime, le remboursement des abonnements pour les Sétois non-imposables... » Avec l'extension du stationnement payant à Sète au 1er novembre, ce seront 300 000 € de recettes en plus à l'année. « De quoi revoir les fréquences du transport gratuit, réinvestir en voirie... », suggère l'élue municipal, qui indique, par ailleurs, l'augmentation du Forfait post-stationnement (FPS), porté de 25 à 35 € (de 18 à 25 € en cas de minoration).

